

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À PROPOS DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÉGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 15 décembre 2020** à 19 heures :

DM2020-0072 646, rue Saint-Jean Baptiste, lot 3 817 788 du cadastre du Québec

Permettre un quai fixe de 12 mètres de longueur, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une partie fixe d'une longueur maximale de 10 mètres.

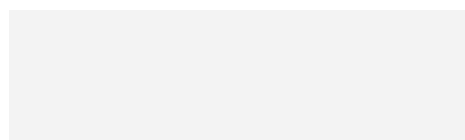
DM2020-0078 2005, boulevard Mgr-Langlois, lot 6 359 221 du cadastre du Québec

Permettre une enseigne de menus de 2,8 mètres carrés (enseignes à message particulier), alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet une superficie maximale de 2 mètres carrés pour ce type d'enseigne.

Afin de se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus, tout intéressé devra faire parvenir ses questions ou observations par téléphone au 450 370-4310 ou par courrier électronique à charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca ou par écrit à l'adresse suivante : 275, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Y9, au plus tard le 15 décembre 2020 à 16 h 30. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Les commentaires obtenus seront déposés à la séance du conseil du 15 décembre 2020.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 novembre 2020.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe